

**MIKE BOSSIO
HASTINGS—LENNOX AND
ADDINGTON**

**TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION**



**MIKE BOSSIO
HASTINGS—LENNOX AND
ADDINGTON**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE**

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
18 août	De 18 h à 20 h	Bancroft (Ontario)	52
20 août	De 14 h à 16 h	Bath (Ontario)	54
23 août	De 18 h à 20 h	Tweed (Ontario)	71
Jusqu'au 13 octobre	Sans objet	Courriels, médias sociaux, lettres	Environ 150
<p>Forme : (O) Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement (O) Présentation du bureau du député (O) Micro ouvert (O) Période de questions/réponses (N) Conférencier invité (O) Autre (veuillez préciser) : Nous avons tenu des séances de travail en petits groupes, qui se rassemblaient ensuite dans la salle pour faire leur compte rendu à microphone ouvert. Le député et le personnel étaient disponibles pour répondre aux questions. Nous avons aussi ajouté une carte du monde des systèmes actuels, ainsi que des segments d'information sur les différents systèmes possibles, à la lumière des commentaires reçus au cours des premières consultations, les participants nous ayant demandé d'ajouter de l'information à la présentation avant de passer aux séances de travail en groupe.</p>			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : OUI	Remplacement du mode de scrutin actuel : OUI	Participation électorale : OUI	Accessibilité et inclusion : OUI
Vote obligatoire : OUI	Vote en ligne : OUI	Représentation locale : OUI	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : NON

QUESTIONS DE DISCUSSION
<p>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</p> <p>La très vaste majorité des gens se sont entendus pour dire que la force du système actuel réside dans sa facilité de compréhension et sa forte représentation locale, bien que les circonscriptions rurales soient parfois trop étendues. Les participants ont aussi fait ressortir la longue tradition du système actuel, la prédictibilité du cycle électoral et les avantages du scrutin anonyme.</p>

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Une forte majorité de participants ont souligné que la faiblesse du système actuel était attribuable au fait que le résultat n'est pas représentatif des souhaits des électeurs. À la troisième rencontre (à Tweed), il y avait davantage de participants qui étaient satisfaits du système actuel que dans les deux premières rencontres, même s'ils étaient encore en minorité. Les plus grands défenseurs du statu quo se sont exprimés sur Facebook plutôt que de participer aux rencontres.

D'autres faiblesses du système ont été identifiées : le mode de scrutin actuel ne favorise pas la coopération dans un gouvernement élu et n'en fait pas assez pour décourager les campagnes négatives et pour encourager les candidats à chercher à atteindre les gens à l'extérieur de leur base de partisans; de plus, il a été créé pour un système à deux partis alors qu'il y a en fait plusieurs partis.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Les groupes ont discuté des systèmes alternatifs suivants :

- Vote alternatif (VA)
- Scrutin à deux tours (SDT)
- Représentation proportionnelle à liste ouverte (RPLO)
- Représentation proportionnelle à liste fermée (RPLF)
- Vote unique transférable (VUT)
- Représentation proportionnelle mixte (RPM)

M^{me} Donna McNeil a aussi suggéré une variante de la représentation proportionnelle mixte, qui plafonne à 10 % le nombre de députés complémentaires, ceux-ci étant sélectionnés parmi les candidats défaits du parti qui a reçu le plus grand nombre de votes. Les gens qui recherchaient les modes de représentation proportionnelle les plus purs n'étaient pas convaincus que ce système était vraiment proportionnel; cependant, les gens intéressés par la RPM étaient d'avis que cette idée pourrait peut-être représenter une solution de compromis.

Il n'y a eu pratiquement aucun appui pour la RPLF et le VUT, et le SDT n'a pas suscité d'intérêt. Ceux qui en ont discuté étaient d'avis que de tenir le vote sur deux jours différents n'était pas avantageux.

Les autres systèmes ayant trouvé un écho favorable sont (en ordre alphabétique) : la RPLO, la RPM et le VA. Les participants apprécient le fait qu'avec le système de vote alternatif, on maintient le nombre actuel de députés, ce qui ne fait pas augmenter les coûts; en outre, un tel système encourage moins la politique négative et permet de maintenir une représentation locale, l'un des principes directeurs soutenus par tous les participants, particulièrement dans une région rurale. Cependant, les gens intéressés par la représentation proportionnelle ont rejeté le VA, étant donné qu'ils ne le considèrent pas comme un système de représentation proportionnelle. Cette opinion a été largement exprimée pendant les rencontres.

Des contingents locaux de Représentation équitable au Canada étaient disponibles pour les trois rencontres et ont présenté d'autres soumissions par courriel ou par lettre, afin de s'exprimer en faveur d'un système vraiment proportionnel, qu'il s'agisse de la RPLO ou de la RPM. La majorité d'entre eux n'étaient pas favorables au VA ni à la variante de la représentation proportionnelle mixte qui plafonne le nombre de députés complémentaires.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

C'est la première question sur laquelle les petits groupes de travail se sont penchés après la présentation d'introduction. Les participants étaient d'avis que les gens ne votent pas parce qu'ils croient que leur vote ne compte pas ou que leur candidat préféré n'a pas de chance de gagner. Ils ont aussi mentionné que les jeunes sont sceptiques face au mode de scrutin. Les participants ont indiqué que les gens qui ne votent pas ne font pas confiance au système, ce qui est aussi le cas

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

pour certaines personnes qui votent.

Voici les recommandations formulées pour améliorer le taux de participation :

- Mettre en place un système où « chaque vote compte » et aux termes duquel les gens ne sentent pas qu'ils sont obligés de voter stratégiquement.
- Enseigner aux jeunes (y compris dans les écoles) l'importance de voter.
- Des circonscriptions moins étendues feraient en sorte que les gens se sentent plus investis dans leur vote et leurs candidats.
- Mettre en place le vote obligatoire et/ou le vote en ligne.
- Prévoir un endroit pour la garde des enfants aux stations de vote.
- Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les nouveaux immigrants et les personnes ayant un handicap de comprendre le mode de scrutin et d'y participer.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Bien que cette idée ait été suggérée comme façon d'accroître le taux de participation aux élections, le vote obligatoire n'a pratiquement obtenu aucun soutien dans aucune des rencontres. Les participants se sont demandé de quelle façon le vote obligatoire serait encadré et surveillé, alors que le système judiciaire était déjà surchargé. Ils se sont aussi demandé s'il était constitutionnel d'instaurer un vote obligatoire.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Au départ, les participants étaient assez réticents à soutenir le vote en ligne ou électronique. Ils n'étaient pas opposés à l'idée comme ils l'étaient face au vote obligatoire, mais on peut dire que la plupart des gens n'étaient pas en faveur. Les jeunes étaient davantage en faveur du vote en ligne ou électronique. Cependant, l'opposition a semblé diminuer lorsqu'un ou deux participants ont commencé à énumérer les raisons pour lesquelles ils appuyaient ce type de vote. Un participant a attiré l'attention sur le fait que le vote en ligne a déjà bien fonctionné dans une élection municipale. Il a été également souligné que le vote en ligne ou électronique pourrait être nécessaire si le système changeait pour un mode plus complexe, avec un scrutin préférentiel ou la représentation proportionnelle; les gens qui étaient en faveur de ces changements de système se sont alors montrés plus réceptifs, même s'ils semblaient réticents face au vote en ligne au départ. Les participants ont précisé qu'il serait très important de bien renseigner les gens et d'opter pour un niveau de sécurité très élevé si le vote en ligne ou électronique était adopté.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

De nombreux participants ont aussi demandé que l'on réforme les règles de financement des partis politiques et des élections, en demandant que « l'argent sorte de la politique ».

Certaines personnes souhaitent également que les députés aient davantage d'indépendance, arguant que la politique est devenue trop partisane (particulièrement durant la période de questions).

Un petit nombre de personnes, soit en ligne ou dans une assemblée, ont demandé qu'il y ait un référendum sur les changements apportés au système électoral.

Les participants ont noté qu'il fallait donner le plus d'information possible sur les changements proposés, afin que ceux-ci puissent être bien compris par tout le monde.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

Les participants de Hastings—Lennox and Addington font les recommandations suivantes :

- La représentation locale est très importante et doit être maintenue, étant donné que les circonscriptions rurales sont déjà très étendues.
- Il faut mettre en place une campagne d'information très vigoureuse pour aider les gens à comprendre les changements apportés au système.
- Le vote obligatoire n'obtient pas d'appui.
- Les gens appuient les autres formes de vote, incluant les options suivantes (en ordre alphabétique) : représentation proportionnelle à liste ouverte, représentation proportionnelle mixte et vote alternatif .
- Les gens ont besoin de sentir que leur vote compte, et cet élément est important pour qu'il y ait plus de personnes qui votent.

Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Date : 14 octobre 2016

Signature du député

Mike Bossio

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016